

N° 7818⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

**portant modification du Code de la consommation
aux fins de transposition de :**

- 1° la directive (UE) 2019/770 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques ;**
- 2° la directive (UE) 2019/771 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens, modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive 2009/22/CE et abrogeant la directive 1999/44/CE**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS

DEPECHE DU DIRECTEUR DE L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS AU MINISTRE DE LA SANTE

(3.8.2021)

Madame la Ministre,

En réponse à votre demande du 26.7.2021 concernant le projet de loi mentionné en rubrique, nous vous informons que l'ULC n'a pas de commentaire particulier à formuler concernant les amendements techniques proposés suite à l'avis du Conseil d'Etat.

Nous regrettons toutefois qu'aucun amendement de fond qui reprendrait l'une ou l'autre recommandation contenue dans l'avis de l'ULC du 18.5.2021, n'y figure. D'ailleurs, ledit avis a été appuyé par la Chambre des Salariés.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Directeur,
Guy GOEDERT

Le Président,
Nico HOFFMANN

